



Délibération n° 110 / 2014

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

Mme Marina BAILO, Mme Isabelle BARDIN, M. Julien BIEGEL, Mme Sylvie CINCON, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Daniel DELAUZE, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Madame Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), Mme Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), M. René Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), Mme Danièle LACUBE (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), M. Fabien LE PRUNENEC (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Patrick MATTERA (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à M. Daniel DELAUZE), M Rémi SIE (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Urbanisme – Patrimoine foncier – Acquisition de la parcelle AT 110 – Autorisation de signature.

Monsieur Denis GALINIER, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme et aux travaux, expose au Conseil municipal :

Depuis de nombreuses années la commune se porte régulièrement acquéreur de terrains, dans le secteur sud-ouest de Pignan. En effet il s'agit de constituer un ensemble foncier autrefois planté de vigne ou de cultures annuelles. A noter que ce sont aujourd'hui plus de 165 000 m² qui sont maîtrisés dans ce secteur par la commune sachant que la communauté d'agglomération de Montpellier maîtrise également environ 38 000 m² ;

Ainsi, afin de parfaire la maîtrise foncière du secteur, la Commune souhaite acquérir la parcelle AT 110 sise lieu-dit "Les Arts", d'une contenance de 11 a 73 ca, secteur A du PLU, appartenant à M. Latorre Jacky domicilié 4, place des Tapis à Lyon.

L'acquisition de cette parcelle est consentie par le vendeur au prix de 1,50 € le m².

La présente affaire a été soumise pour avis aux membres de la commission urbanisme 8 décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition la parcelle AT 110 sise lieu-dit "Les Arts", d'une contenance de 11 a 73 ca au prix de 1,50 € le m² ;
- dit que les frais d'acte sont à la charge de la Commune ;
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2015 de la Commune ;
- autorise Mme le Maire, à signer l'acte correspondant.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 110/2014

Objet Urbanisme – Patrimoine foncier – Acquisition de la parcelle AT 110 – Autorisation de signature.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 29

Votes : 29 (dont 8 pouvoirs)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 9 décembre 2014

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN